

**PREAVIS N° 14-2025**

Budget 2026

Rapport de la commission de gestion

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du préavis n° 14-2025 Budget 2026 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) s'est réunie le 30 septembre 2025. La commission remercie M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des documents reçus et des réponses fournies.

Analyse du budget 2025

Centre social régional (CSR) – frais de fonctionnement – rubrique 57900 (ex-710)

Ce poste est financé par la DGCS en intégralité.

Agences d'Assurances Sociales (AAS) – frais de fonctionnement – rubrique 53100 (ex-720)

Ce poste est financé par un subventionnement cantonal.

Autorités et Administration de l'ARAS – frais de fonctionnement – rubrique 57901 (ex-711)

Rubrique 3130.04 Cotisation conseil des régions (CdRAS).

La commission de gestion et des finances se permet de clarifier que c'est bien concernant la rubrique 3130.04 « Cotisation conseil des régions (CdRAS) » dont il est mention dans le préavis, au 3<sup>e</sup> paragraphe du chapitre 2.3. Aussi, aucun montant n'est prévu au budget 2026.

Comme l'année dernière, la commission salue la décision du Comité de direction d'avoir repris l'amendement proposé en 2023 diminuant de 50% la charge des communes par prélèvement au fonds de réserve mentionné ci-dessus.

Subventions régionales – rubrique 57902 (ex-712)

Ce poste dépend du préavis 05-2021. Pour mémoire un subventionnement par les communes membres de CHF 1.95 par habitant est demandé.

## Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir accepter préavis n° 14-25 de l'ARAS et :

- d'accepter le budget ordinaire 2026 de l'ARAS du District de Nyon concernant :
  - les montants portés en charge du compte 57900 – « Frais de fonctionnement du Centre social régional (CRS) », montants entièrement couverts par la subvention DGCS ;
  - les montants portés en charge du compte 57901 – « Autorités et administration de l'ARAS », avec une participation des Communes à raison de CHF 0.30/habitant ;
  - les montants portés en charge des comptes 53100 – « Frais de fonctionnement des Agences d'assurances sociales », montants intégralement couverts par des subventions DGCS et CCAVS.

Pour la commission :

Céline Etoupe    Municipale de St-George

Yves Dalebroux    Syndic de Signy-Avenex

Nicolas Ray    Municipal d'Arzier-Le Muids

John Tendon    Municipal de Chavannes-de-Bogis

Didier Zumbach    Municipal d'Arnex-sur-Nyon



.....

.....

.....

.....